

Durée de la formation

801 heures de formation en IFA :

556 heures de formation théoriques

245 heures formation clinique

6 mois de travail chez l'employeur

Quota

10 Places apprentissage par session de formation

Les inscriptions seront retenues par ordre d'arrivée

Calendrier

10 Places apprentissage par session de formation

Session 1

2 décembre 2024 jusqu'au 30 novembre 2025

Dépôt des dossiers d'inscription entre 2 septembre et le 15 novembre 2024

Session 2

16 juin 2025 au 14 juin 2026

Dépôt des dossiers d'inscription entre 10 mars et le 30 mai 2025

Coût de la formation

Prise en charge dans le cadre d'un contrat d'apprentissage avec un employeur



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

22 Rue Pamparoux
03100 MONTLUCON

☎ 04 70 02 30 89

📠 04 70 02 16 90

✉ ifsi.sec-direction@ch-montlucon.fr

sites www.ch-montlucon.fr/ifsi/

IFSI MONTLUCON



Locaux partiellement accessibles aux personnes en situation de handicap (Une adaptation de la formation est envisageable pour les PSH, merci de nous contacter ;

✉ s.poworoznik@ch-montlucon.fr



ACCESSIBLE UNIQUEMENT

EN APPRENTISSAGE

IFSI de MONTLUCON



Diplôme d'ETAT AMBULANCIER

niveau 3

Objectifs

La formation vise à acquérir des compétences pour :

- * Assurer le transport des malades vers les hôpitaux, les cliniques, les centres de traitement, les maisons de retraite
- * Intervenir dans les services d'urgence pour les accidents de la route ou du travail, ou pour les maladies nécessitant une hospitalisation immédiate

Pré-requis

Etre âgé de moins de 30 ans à la date de signature du contrat d'apprentissage

Formation accessible sans condition de diplôme avec :

- * un contrat d'apprentissage signé avec une entreprise de transport sanitaire ou un établissement de soins : *(pour obtenir la liste des sociétés de transport sanitaire partenaires merci de nous contacter)*
- * un permis de conduire hors période probatoire et en état de validité
- * Une attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R.221-10 du code de la route

Equipement IFA

- D'un amphithéâtre
- De salles de cours
- D'un Centre de Documentation et d'Information
- De salles de Travaux Dirigés et Travaux Pratiques
- D'une salle informatique
- 3 salles de simulation avec mannequins haute fidélité et équipements multimédia
- D'un système de visioconférence/télé-enseignement

Ressources Humaines

- ⇒ Une documentaliste spécialisée dans le domaine du soin
- ⇒ Des intervenants médicaux, des universitaires, des professionnels de santé experts dans leur domaine
- ⇒ Des établissements partenaires de l'alternance pour l'enseignement clinique (stages)
- ⇒ Des équipes pédagogique et administrative à l'écoute des apprenants dans une logique d'accompagnement individuel

Méthodes pédagogiques

- Cours magistraux en présentiel et distanciel
- Travaux dirigés, Travaux pratiques
- Stages en milieu professionnel chez l'employeur et en structures de soins

Evaluations

Formation théorique : évaluation sur table ou travaux pratiques

Formation clinique : évaluation de la mise en œuvre des compétences sur le terrain de stage

Allègements de formation

Allègements partiels ou complets de certains modules de formation aux élèves titulaires des diplômes suivants :

DEAS/DEAP/ARM/DEAS/TPAVF/TPASMS/TPconducteur livreur sur véhicule utilitaire léger/CQP assistant médical/BAC ASSP/BAC SAPAT/BAC PRO CTRM

